

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Dakar.

Les annonces doivent être remises à l'imprimeur au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE
Six mois Un an	Six mois Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f.
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	20.000f. 40.000f
Etranger : Autres Pays	23.000f 46.000f
Prix du numéro Année courante 600 f	Année ant. 700f.
Par la poste : Majoration de 130 f par numéro	
Journal légalisé 900 f	Par la poste

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée. ...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2015
24 novembre . Loi n° 2015-20 portant loi de finances rectificative pour l'année 2015 1901

Loi n° 2015-20 du 24 novembre 2015 portant loi de finances rectificative pour l'année 2015

EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

Le projet de loi de finances rectificative (LFR) pour l'année 2015 est élaboré aux fins d'ajuster les prévisions de la loi de finances initiale (LFI) de la même année aux vicissitudes d'un environnement économique instable; ainsi que le permettent les articles 4 et 35 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

La gestion des finances publiques impose cet effort constant d'adaptation dans tous les Etats modernes car, quelle que soit la capacité d'un Etat en matière de prévision, le budget s'exécute toujours sous l'emprise de facteurs nationaux, mais aussi internationaux, par nature imprévisibles.

C'est le cas, notamment, des prix du pétrole. La LFI 2015 avait prévu en son annexe 14, au titre de la compensation tarifaire au profit de la SENELEC, un montant de 66 milliards FCFA. Mais après des années de hausse quasi-ininterrompue, le prix du baril se retrouve à un niveau historiquement bas, avec un contexte international plaident pour le maintien de cette hypothèse favorable, au moins jusqu'à la fin de l'année.

Concrètement, cela occasionne une baisse de la subvention, laquelle peut passer sans risque significatif de 66 à 27 milliards FCFA, les 39 milliards FCFA d'économies se traduisant par :

- la réallocation de 19,4 milliards FCFA de crédits budgétaires, initialement prévus pour la compensation et devenus donc sans objet. Dans cette enveloppe, 15 milliards FCFA avaient d'ailleurs déjà fait l'objet d'ouverture de crédits à titre d'avance, au profit du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), initié par le Gouvernement avec le PNUD comme agence d'exécution. Ainsi, un montant de 1,4 milliard FCFA est disponible pour être réalloué dans la présente LFR ;

- le versement au profit du budget de l'Etat de 19,6 milliards FCFA du produit de recettes précédemment destinées au financement de la même compensation.

PARTIE OFFICIELLE

LOI

La présente LFR constate également d'autres recettes budgétaires nouvelles d'un montant de 28,057 milliards FCFA puisque, si les prévisions de recettes fiscales (hors versement des 19,6 milliards cités supra) sont maintenues globalement à l'équilibre, les recettes non fiscales enregistrent, elles, une augmentation de 13,500 milliards FCFA environ, au titre des produits financiers, de redevances minières et de revenus du domaine, à laquelle on doit rajouter une hausse des dons budgétaires de 5 milliards FCFA. De la même manière, des recettes exceptionnelles de 9,557 milliards FCFA ont été enregistrées au titre de la prime d'assurance souscrite par notre pays auprès de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (African Risk Capacity).

Sur un autre plan, le Gouvernement poursuit sa politique de rationalisation des dépenses publiques, engagée depuis 2012, sous la forme d'un examen minutieux des dépenses des administrations publiques.

En outre, l'analyse du niveau d'avancement des procédures de contractualisation permet d'identifier les marchés qu'il n'est pas possible de dénouer en 2015 et dont la couverture budgétaire risque, par conséquent, d'être immobilisée inutilement.

Pour les dépenses de fonctionnement, un montant global de 23,044 milliards FCFA a été réalloué à d'autres priorités économiques et sociales.

Dans le même ordre d'idées, des réaménagements ont été opérés dans les dépenses d'investissements pour dégager une marge de 49,620 milliards FCFA provenant de deux (2) sources :

- des activités de projets différées pour cause de procédures de marchés non dénouées, pour un montant de 21,22 milliards FCFA ;
- la réserve de précaution pour un montant de 28,4 milliards FCFA correspondant aux projets pour lesquels l'indisponibilité de la totalité des études techniques, économiques et financières ne permet pas d'envisager leur exécution complète en 2015 (tramway, business park, programme spécial Villes vertes pour l'emploi). En effet, sur le montant de 52 milliards FCFA, prévu dans la LFI 2015, un montant de 23,6 milliards FCFA est en cours de mobilisation pour financer des investissements prioritaires ayant atteint un degré suffisant de maturité.

En particulier, pour le projet du train TER reliant Dakar à AIBD doté de crédits de paiement d'un montant de 20,5 milliards FCFA, sa préparation est en cours avec la conduite des études économiques et techniques et le lancement des appels d'offres. Ces derniers ne nécessitant qu'un financement de 5,5 milliards au titre de la gestion 2015, il subsistera un disponible de 15 milliards qui seront réalloués dans la présente LFR à la mise en œuvre du PUDC pour un montant de 12 milliards, au programme de modernisation des villes du Sénégal pour un montant de 2 milliards et au PRODAC pour un montant de 1 milliard.

Globalement, la LFR combine 47,657 milliards FCFA constitués en grande partie de ressources budgétaires nouvelles et 74,064 milliards FCFA de mesures de réaménagement de crédits de la LFI, soit une marge budgétaire globale de 121,721 milliards FCFA répartie en services votés réévalués à 11,062 milliards FCFA et en mesures nouvelles pour un montant de 110,659 milliards FCFA.

Cette marge budgétaire est intégralement répartie entre les trois axes stratégiques du Plan Sénégal Emergent (PSE), ce qui est le reflet de la volonté du Gouvernement d'affecter toujours plus de moyens aux priorités économiques et sociales de l'Etat.

Concrètement, cela se traduit par la prise en charge des principales dépenses suivantes :

Axe I : transformation structurelle de l'économie et croissance

- la prise en charge de travaux relatifs à des projets identifiés comme urgents et prioritaires à l'occasion des conseils des ministres délocalisés, conformément aux engagements du Chef de l'Etat (Boucle du Boudhié, route Kedougou-Salemata, Aménagement de la boucle du Fouladou, section Dabo-Fafacourou-Médina Yoro Foula-Pata, Bitumage d'infrastructures routières dans l'île à Morphilet dans la zone entre Bambeï et Mékhé et Réhabilitation de la route Fatick-Kaolack), pour un montant global de 4 milliards FCFA ;
- le renforcement des crédits alloués au secteur de l'agriculture pour 5,4 milliards FCFA (PRODAC et autres). Il s'agit là de la claire réaffirmation des deux priorités du Gouvernement que sont l'agriculture et l'emploi des jeunes.

Axe II : Capital humain, protection sociale et développement durable

- le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), qui vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques (pistes rurales, matériel d'allégement des travaux des femmes, électrification de villages, hydraulique rurale) : 27 milliards FCFA (dont 15 milliards déjà pris en charge sous forme de décret d'avance) ;

- le démarrage du programme de modernisation des villes du Sénégal par la mise en place de Plateformes Minimales d'Infrastructures (éclairage public, voiries, etc.), pour un montant de 2 milliards FCFA ;

- les bourses et allocations d'études, qui bénéficient d'une dotation complémentaire de 8 milliards FCFA, pour porter l'enveloppe budgétaire à 36 milliards : l'exposé des motifs de la LFI 2015 avait clairement indiqué le choix du maintien de l'enveloppe de 2014, le temps de rationaliser davantage les critères d'attribution. A ce stade, après évaluation, il s'avère nécessaire d'apporter un complément, afin d'éviter tout risque de défaillance dans le paiement des bourses ;

- les frais de fonctionnement des universités et centres des œuvres universitaires, pour un montant complémentaire de 7 milliards FCFA. Là également, en droite ligne avec la volonté du Chef de l'Etat de faire de l'enseignement supérieur l'une des clés de l'avenir du pays, le Gouvernement avait pris l'engagement de sécuriser financièrement les dépenses incompressibles des structures universitaires (personnel, restauration et dépenses permanentes) ;

- le programme d'assistance au monde rural en vivres de soudure et l'Opération de Sauvegarde du Bétail (OSB), pour un montant de 8,2 milliards FCFA ;

- le programme élargi de vaccination pour 660 millions FCFA et la couverture des dépenses relatives à la contractualisation, aux bourses et allocations et à la prime de motivation pour 2,427 milliards FCFA ;

- les divers programmes d'urgence consacrés à l'eau, tant en milieu urbain qu'en zone rurale, pour un montant global d'environ 2,193 milliards FCFA.

Axe III : Gouvernance, institutions, paix et sécurité

- l'augmentation des capacités des forces de défense et de sécurité: avec l'internationalisation de la menace terroriste, exacerbée par l'environnement sous régional fragile dans lequel il se trouve, le Sénégal se voit obligé de renforcer son dispositif sécuritaire, à travers notamment l'acquisition de matériels de surveillance des frontières ;

De telles dépenses sont d'autant plus prioritaires que certains de ces équipements serviront également à la lutte contre l'immigration clandestine, fléau dont l'acuité est régulièrement rappelée par les drames qui surviennent au large des côtes européennes ;

- le renforcement des moyens des collectivités locales dans le cadre de l'Acte III de la Décentralisation : cette réforme ayant considérablement élevé le niveau de responsabilité des gouvernements locaux, le Gouvernement avait pris l'engagement de les doter des moyens leur permettant d'assumer leurs nouvelles missions. La présente LFR est un acte supplémentaire dans cette volonté d'accompagnement puisqu'elle dégage des crédits de 4,38 milliards FCFA pour le fonctionnement et l'acquisition de véhicules destinés à l'ensemble des collectivités locales du pays ;

- la prise en charge de 2,275 milliard du gap de financement des structures aéroportuaires (ADS, HAALSS et ANACIM) suite à la baisse de la redevance de sûreté intervenue le 1er juin 2015 ;

- le recrutement de nouveaux agents dans les secteurs prioritaires de la santé et de la sécurité, de même que l'intégration progressive dans la Fonction publique des contractuels de l'éducation, pour un coût total de 16 milliards FCFA.

Enfin, la présente LFR comprend des dispositions ayant pour objet de :

- soumettre à la formalité de ratification, prévue par l'article 12 de la loi organique évoquée ci-dessus, le décret d'avance n° 2015-517 du 17 avril 2015 pris au cours de la gestion 2015, lequel a permis le démarrage immédiat du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) ;

- modifier le Code général des impôts aux fins de rendre conforme la législation fiscale avec la mesure récemment prise par le Chef de l'Etat de supprimer le visa d'entrée payant au Sénégal, une des actions faisant partie du plan de redressement du tourisme sénégalais ;

- budgétiser le produit de certaines taxes parafiscales, précédemment destiné à financer la compensation tarifaire au profit de SENELEC et dont les raisons évoquées ci-dessus permettent la réallocation vers d'autres priorités ;

- mettre en place un dispositif fiscal ayant pour objet d'encourager la construction de logements sociaux.

Globalement, les ressources et les charges du présent projet de loi de finances rectificative pour 2015 sont arrêtées, en équilibre, au montant de 2916,689 milliards FCFA.

S'agissant des ressources du budget général, elles sont arrêtées au montant de 2 824,439 milliards FCFA contre 2 776,782 milliards FCFA dans la loi de finances initiale pour 2015, soit une hausse nette de 47,657 milliards FCFA en valeur absolue et 1,72% en valeur relative.

Cette hausse est due aux recettes fiscales pour un montant de 19,600 milliards FCFA, aux recettes non fiscales pour un montant de 13,500 milliards FCFA, aux recettes exceptionnelles pour un montant de 9,557 milliards FCFA et aux dons budgétaires pour un montant de 5 milliards FCFA.

Quant aux dépenses du budget général, elles enregistrent une hausse d'égal montant aux ressources et passent de 2 776,782 milliards FCFA, dans la loi de finances initiale pour 2015 à 2 824,439 milliards FCFA dans le présent projet de loi.

S'agissant des dépenses courantes, elles ont été arrêtées à un montant de 1840,010 milliards FCFA dont 598,010 milliards FCFA de dette publique, 526 milliards FCFA de dépenses de personnel et 707,800 milliards FCFA au titre des autres dépenses courantes.

Les dépenses courantes enregistrent une hausse de 17,214 milliards FCFA en valeur absolue soit 1% en valeur relative, par rapport à la loi de finances initiale, imputable :

- aux dépenses de personnel pour un montant de 16 milliards FCFA du fait des recrutements au niveau des forces de défense et de sécurité, de l'éducation nationale et du complément des charges de personnel de l'Assemblée nationale;

- aux autres dépenses courantes pour un montant de 1,214 milliards FCFA.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 992,629 milliards FCFA dans la loi de finances rectificative pour 2015 contre 962,186 milliards FCFA dans la loi de finances initiale pour 2015, soit une hausse de 30,443 milliards FCFA en valeur absolue et de 3,16% en valeur relative. Elles se répartissent comme suit :

- 587,629 milliards FCFA pour les dépenses en capital financées sur ressources internes ;

- 405 milliards FCFA pour les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

S'agissant des dépenses en capital sur ressources internes, elles représentent 59,20% des investissements publics. Elles connaissent ainsi une hausse de 30,443 milliards FCFA en valeur absolue et de 5,46% en valeur relative.

Quant aux investissements financés sur ressources externes, ils n'ont pas connu de variation par rapport à la loi de finances initiale pour 2015.

Comparativement à la loi de finances initiale pour 2015, les principaux flux retenus dans la présente loi de finances rectificative sont décrits dans le tableau ci-après :

En milliards FCFA

	2014	2014	2015	2015	ECARTS LFR_15-LFI_15
	LFI	LFR2	LFI	LFR	Valeur
TOTAL BUDGET	2 732,0	2 724,4	2 869,0	2 916,7	192,29
BUDGET GENERAL					6,70%
Ressources du budget général	2646,4	2630,9	2776,782	2824,439	47,657
Ressources internes dont:	2281,4	2273,000	2371,782	2419,439	47,657
Recettes ordinaires hors dons	1633,0	1568,500	1679,700	1712,800	33,100
Recettes exceptionnelles	59,0	109,200	84,000	93,557	9,557
Autres recettes	3,0	3,000	3,000	3,000	0,000
Emprunts	544,4	549,300	570,082	570,082	0,000
Dons budgétaires	42,0	43,000	35,000	40,000	5,000
Ressources externes	365,0	357,900	405,000	405,000	0,000
Ressources affectées à l'investissement	365,0	357,900	405,000	405,000	0,000
Charges du budget général	2646,4	2630,900	2776,782	2824,439	47,657
Dépenses ordinaires dont:	1704,4	1695,1	1814,596	1831,810	17,214
Dette publique	523,4	522,700	598,010	598,010	0,000
Traitements et salaires	491,6	483,500	510,000	526,000	16,000
Autres dépenses courantes	689,4	688,900	706,586	707,800	1,214
Dépenses d'investissement dont:	942,0	935,8	962,186	992,629	30,443
sur ressources internes	577,0	577,900	557,186	587,629	30,443
sur ressources externes	365,0	357,900	405,000	405,000	0,000
Solde du Budget général	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
COMPTES SPECIAUX TRESOR					
Ressources	85,6	93,500	92,250	92,250	0,000
Charges	85,6	93,500	92,250	92,250	0,000
Solde des comptes spéciaux	0,0	0,0	0,000	0,000	
dont subvention du budget général	6,0		9,350	1,350	-
SOLDE GLOBAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Telle est l'économie du présent projet de la première loi de finances rectificative pour l'année 2015 soumis à l'adoption de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du jeudi 19 novembre 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Abrogation et remplacement de l'article 1^{er} alinéa II, III et IV, de l'article 2, de l'article 3 alinéa I et II, des articles 4, 5, 6 et 14 de la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année 2015.

Les dispositions de l'article 1^{er} alinéa II, III et IV, de l'article 2, de l'article 3 alinéa I et II, des articles 4, 5, 6 et 14 de la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année 2015 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

PREMIERE PARTIE :
CONDITIONS GENERALES
DE L'EQUILIBRE FINANCIER

**TITRE PREMIER. - DISPOSITIONS RELATIVES
 AUX RESSOURCES ET AUX CHARGES**

**A - DISPOSITIONS RELATIVES
 AUX RESSOURCES**

*Article premier. - Evaluation et autorisation
 de perception des ressources.*

II. - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2015, à la somme de 2.419.439.000.000 FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

IV. - Les ressources totales du budget général sont prévues à 2.824.439.000.000 FCFA.

**B - DISPOSITIONS RELATIVES
 AUX CHARGES**

Article 2. - Evaluation des charges

Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2015, à la somme de 2.824.439.000.000 FCFA conformément aux annexes 3, 4 et 5 de la présente loi.

**TITRE II. - DISPOSITIONS RELATIVES
 A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES
 ET DES CHARGES**

Article 3. - Equilibre général du Budget

I - Pour l'année 2015, les ressources évaluées dans l'annexe 1 de la présente loi de finances rectificative, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants ci-après :

En millions de francs

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant
1 - BUDGET GENERAL			
A - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
<i>A 1 - Recettes internes</i>			
<i>A 1-1 Recettes</i>		<i>A1 Dépenses sur recettes internes</i>	
<i>Recettes fiscales</i>	1 621 300	<i>Dette publique</i>	598 010
<i>Recettes non fiscales</i>	91 500	<i>Dépenses de personnel</i>	526 000
<i>Recettes Exceptionnelles</i>	93 557	<i>Autres dépenses courantes</i>	707 800
<i>Remboursements Prêts et avances</i>	3 000	<i>Dépenses en capital sur ressources internes</i>	587 629
<i>Dons budgétaires</i>	40 000		
<i>Total recettes internes</i>	1 849 357	<i>Total dépenses sur recettes internes</i>	2 419 439
<i>A 1-2 - Emprunts</i>			
<i>Emprunts</i>	570 082		
<i>Total emprunts</i>	570 082		
<i>Total A = (A-1-1 + A 1-2)</i>	2 419 439	<i>Total A = (A1)</i>	2 419 439
B - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
<i>B - Recettes externes</i>			
<i>Tirage Dons et emprunts</i>	405 000	<i>Dépenses en capital sur ressources externes</i>	405 000
<i>Total B</i>	405 000	<i>Total B</i>	405 000
<i>TOTAL I= (A+B)</i>	2 824 439	<i>TOTAL I = (A+B)</i>	2 824 439
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
<i>Recettes</i>	92 250	<i>Dépenses</i>	92 250
<i>TOTAL BUDGET=(1+2)</i>	2 916 689	<i>TOTAL BUDGET=(1+2)</i>	2 916 689

II. - Pour l'année 2015, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal pour un montant de 1.015.082.000.000 FCFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

DEUXIEME PARTIE.

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE PREMIER. - MOYENS DES SERVICES

A - BUDGET GENERAL

A -1 DEPENSES ORDINAIRES

Article 4. - Services votés

Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances rectificative pour l'année 2015, au titre des services votés réévalués des dépenses ordinaires, est fixé à la somme de 1.781.070.806.000 FCFA conformément à l'annexe 3 et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	598 010 000 000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel	510 000 000 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	345 421 613 803 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	327 639 192 197 francs CFA

Article 5. - Mesures nouvelles

Il est ouvert, pour la loi de finances rectificative pour l'année 2015, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 50.739.194.000 FCFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel	16 000 000 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	4 688 355 000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	30 050 839 000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe 4 de la présente loi.

A -2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 6. - Dépenses en capital sur ressources internes

I - Il est ouvert pour la loi de finances rectificative pour l'année 2015, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 587.629.000.000 FCFA ainsi répartis :

- Titre 5: Investissement exécutés par l'Etat	164 528 962 701 francs CFA
- Titre 6: Transfert en capital	423 100 037 299 francs CFA

II - Il est ouvert pour la loi de finances rectificative 2015, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programme d'un montant de 5.446.814.000.000 de francs CFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe 5 bis jointe à la présente loi.

TITRE II. - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14. - Taxes parafiscales

EXPOSÉ DES MOTIFS

La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe 6, joînte à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2015, sous réserve des dispositions de l'article 22 de la présente loi.

Article 2. - Dispositions nouvelles

Les dispositions de la loi n° 2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année 2015 sont complétées par les articles 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 ainsi libellés :

Article 20. - Ratification de décret d'avance

Sont ratifiés les crédits ouverts par le décret n° 2015-517 du 17 avril 2015, portant ouverture de crédits à titre d'avances.

Article 21. - Prélèvement au profit de l'ONFP et du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique.

Il est autorisé, à partir de l'année financière 2015, un prélèvement de 5% du produit de la Contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE), lequel prélèvement est affecté au Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique.

Article 22. - Prélèvement sur les taxes parafiscales au profit du budget général

Le versement au profit du budget de l'Etat de 19,6 milliards FCFA du produit de recettes précédemment destinées au financement de la même compensation se fera, durant le quatrième trimestre 2015, par une réduction du taux de Prélèvement de soutien au secteur de l'énergie (PSE) et une augmentation de celui du prélèvement FSIPP.

Article 23. - Disposition accordant des avantages fiscaux et douaniers dérogatoires

Il est institué, pendant une période de cinq (5) ans, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, un régime fiscal et douanier dérogatoire au droit commun, aux promoteurs immobiliers engagés dans un programme de construction d'immeubles à usage de logement agréé par l'Etat.

Les avantages fiscaux et douaniers accordés dans le cadre de la mise en œuvre dudit régime sont les suivants :

- une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés ;

- une suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les matériels et matériaux de construction, les études topographiques, les études et travaux de voiries et réseaux divers (VRD), les études d'urbanisme, d'architecture et études et travaux portant sur les équipements socio-collectifs (écoles, centres de santé, etc.) à la charge du promoteur immobilier et/ou de ses sous-traitants et rentrant dans le cadre du programme ;

- une réduction de 50% des droits d'enregistrement à l'acquisition des terrains par les promoteurs immobiliers ;

- une admission temporaire pour les engins non fixés à demeure, tels que bulldozers, élévateurs, grues, etc.), et les camions ;

- une exonération des droits de douane sur les matériaux importés pour la construction du programme.

Sont exclus du bénéfice des avantages susvisés, les importations de matériels et matériaux faisant l'objet d'une production locale.

La suspension de taxe sur la valeur ajoutée devient une exonération définitive s'il est prouvé, a posteriori, que les matériels, matériaux, équipements, études et services divers acquis lors de la période de réalisation du programme ont été utilisés conformément à leur objet.

Les modalités de mise en œuvre de cette suspension seront définies par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Articles 24, 25 et 26. - Modification de certaines dispositions du code général des impôts

Article 24. - Les dispositions des articles 528, 530 et 532 de la loi n° 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code Général des Impôts (CGI) modifiée, sont abrogées.

Article 25. - Les alinéas 1 et 2 de l'article 529 de la même loi sont abrogés.

Article 26. - Les dispositions de l'article 653 du CGI sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 653. - le comptable public compétent peut accorder, sous sa propre responsabilité, un moratoire de paiement au contribuable qui en formule la demande, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé des finances ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 24 novembre 2015

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Mahammed Boun Abdallah DIONNE

ANNEXE 1

Prévisions des recettes du Budget général

En milliers FCFA

NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2015	PREVISIONS LFR 2015	ECARTS: LFL/LFR 2015	TAUX ECART
ARTICLE 71 - RECETTES FISCALES				
Paragraphe 0711 -Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	187 500 000	178 600 000	-8 900 000	-4,75%
Paragraphe 0712 -Impôts sur les salaires et autres rémunérations	274 000 000	270 800 000	-3 200 000	-1,17%
Paragraphe 0713 -Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement)	24 600 000	24 000 000	-600 000	-2,44%
Paragraphe 0714 -Autres impôts directs (dont CGU)	600 000	600 000	0
TOTAL IMPOTS DIRECTS	486 700 000	474 000 000	-12 700 000	-2,61%
Paragraphe 0715 - Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	801 700 000	812 400 000	10 700 000	1,33%
Paragraphe 0716 - Droits de timbre et d'enregistrement	37 300 000	30 200 000	-7 100 000	-19,03%
Paragraphe 0717 -Droits et taxes à l'importation	242 800 000	222 000 000	-20 800 000	-8,57%
Paragraphe 0719 - Autres recettes fiscales****	33 200 000	82 700 000	49 500 000	149,10%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS	1 115 000 000	1 147 300 000	32 300 000	2,90%
071 - TOTAL RECETTES FISCALES	1 601 700 000	1 621 300 000	19 600 000	1,22%
ARTICLE 72 - RECETTES NON FISCALES				
Paragraphe 0721 - Revenu de l'Entreprise et du Domaine	17 000 000	23 500 000	6 500 000	38,24%
Paragraphe 0722 - Droits et frais administratifs	100 000	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0723 - Amendes et Condamnations pécuniaires	100 000	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0724 - Produits financiers	51 900 000	52 800 000	900 000	1,73%
Paragraphe 0729 - Autres recettes non fiscales	8 900 000	15 000 000	6 100 000	68,54%
072 - TOTAL RECETTES NON FISCALES	78 000 000	91 500 000	13 500 000	17,31%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	1 679 700 000	1 712 800 000	33 100 000	1,97%
074 - DONS PROGRAMMÉS	35 000 000	40 000 000	5 000 000	14,29%
076 - RECETTES EXCEPTIONNELLES***	84 000 000	93 557 000	9 557 000	11,38%
729 - REMBOURSEMENT DE PRÊTS ET AVANCES (PRETS RETROCEDES)	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
014 - EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN	170 613 000	125 081 000	-45 532 000	-26,69%
016 - EMPRUNTS PROGRAMMÉS	38 000 000	38 000 000	0	0,00%
017 AUTRES EMPRUNTS****	361 469 000	407 001 000	45 532 000	12,60%
Total emprunts	570 082 000	570 082 000	0	0,00%
TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 14, 16 et 17	692 082 000	706 639 000	14 557 000	2,10%
TOTAL RESSOURCES INTERNES (ARTICLES 71 - 72 - 76 - 29 - 14-16 et 17)	2 371 782 000	2 419 439 000	47 657 000	2,01%
012 - DONS PROJETS ET LEGS	194 000 000	194 000 000	0	0,00%
015 - TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS	211 000 000	211 000 000	0	0,00%
TOTAL RESSOURCES EXTERNES (ARTICLES 12, et 15)	405 000 000	405 000 000	0	0,00%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GÉNÉRAL	2 776 782 000	2 824 439 000	47 657 000	1,72%
TOTAL COMPTES SPÉCIAUX DU TRESOR	92 250 000	92 250 000	0	0,00%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FIN (Budget général + Comptes spéciaux du trésor)	2 869 032 000	2 916 689 000	47 657 000	1,66%

ANNEXE 3
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015	
		Réévaluation Services Votés	
10 Dette Publique			
DETTE PUBLIQUE			
Dette Publique			
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépenses	598 010 000 000	598 010 000 000	
Total Dette Publique	598 010 000 000	598 010 000 000	
TOTAL DETTE PUBLIQUE.....	598 010 000 000	598 010 000 000	
Total Général Section 10	598 010 000 000	598 010 000 000	
21 Présidence de la République			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	7.231.946.320	7.231.946.320	
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	9.488.045.000	10.313.793.209	
Titre 4 - 21 Transferts courants	19.019.857.000	24.243.517.500	
Total Budget de Fonctionnement.....	35.732.848.320	41.789.257.029	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	35.732.848.320	41.789.257.029	
Total Général Section 21	35.732.848.320	41.789.257.029	
22 Assemblée Nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	8.695143.520	8.695143.520	
Titre 4 - 22 Transferts courants	4.934.506.000	4.934.506.000	
Total Budget de Fonctionnement.....	13.629.649.520	13.629.649.520	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	13.629.649.520	13.629.649.520	
Total Général Section 22	13.629.649.520	13.629.649.520	
23 Commission Electorale Nationale Autonome			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 4 - 23 Transferts courants	1.600.983.000	1.600.983.000	
Total Budget de Fonctionnement.....	1.600.983.000	1.600.983.000	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.600.983.000	1.600.983.000	
Total Général Section 23	1.600.983.000	1.600.983.000	

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
24 Conseil Economique, Social et Environnemental		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	6.851.874.724	6.851.874.724
Titre 4 - 24 Transferts courants	2.002.087.000	2.002.087.000
Total Budget de Fonctionnement.....	8.853.961.724	8.853.961.724
TOTAL BUDGET GENERAL.....	8.853.961.724	8.853.961.724
Total Général Section 24	8.853.961.724	8.853.961.724
25 Conseil Constitutionnel		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel.....	246.868.200	246.868.200
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	110.830.000	110.830.000
Titre 4 - 25 Transferts courants	500.000	500.000
Total Budget de Fonctionnement.....	358.198.200	358.198.200
TOTAL BUDGET GENERAL.....	358.198.200	358.198.200
Total Général Section 25	358.198.200	358.198.200
27 Cour Suprême		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	906.014.620	906.014.620
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	769.403.000	769.403.000
Titre 4 - 27 Transferts courants	1.660.000	1.660.000
Total Budget de Fonctionnement.....	1.677.077.620	1.677.077.620
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.677.077.620	1.677.077.620
Total Général Section 27	1.677.077.620	1.677.077.620
28 Cour des Comptes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel.....	851.379.520	851.379.520
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	242.879.000	238.766.560
Titre 4 - 28 Transferts courants	900.000.000	900.000.000
Total Budget de Fonctionnement.....	1.994.258.520	1.990.146.080
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.994.258.520	1.990.146.080
Total Général Section 28	1.994.258.520	1.990.146.080

ANNEXE 3
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.287.465.400	1.287.465.400
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3.143.224.000	3.114.663.357
Titre 4 - 30 Transferts courants	4.260.700.000	4.517.700.000
Total Budget de Fonctionnement.....	8.691.389.400	8.919.828.757
TOTAL BUDGET GENERAL	8.691.389.400	8.919.828.757
Total Général Section 30	8.691.389.400	8.919.828.757
31 Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Exterior		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	16.895.589.720	17.140.200.720
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	21.329.298.000	23.375.485.097
Titre 4 - 31 Transferts courants	5.710.634.000	5.584.648.000
Total Budget de Fonctionnement.....	43.935.521.720	46.100.333.817
TOTAL BUDGET GENERAL	43.935.521.720	46.100.333.817
Total Général Section 31	43.935.521.720	46.100.333.817
32 Ministère des Forces armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	71.310.135.900	71.310.135.900
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	22.389.975.000	22.976.845.756
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.359.687.000	2.670.386.000
Total Budget de Fonctionnement.....	96.059.797.900	96.959.367.656
TOTAL BUDGET GENERAL	96.059.797.900	96.959.367.656
Total Général Section 32	96.059.797.900	96.959.367.656
33 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	34.523.116.600	34.523.116.600
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	6.250.075.000	7.498.329.525
Titre 4 - 33 Transferts courants	4.000.000.000	4.000.000.000
Total Budget de Fonctionnement.....	44.773.191.600	46.021.446.125
TOTAL BUDGET GENERAL	44.773.191.600	46.021.446.125
Total Général Section 33	44.773.191.600	46.021.446.125

ANNEXE 3
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
34 Ministère de la Justice		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	18.214.702.660	18.214.702.660
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	5.291.939.000	5.495.662.621
Titre 4 - 34 Transferts courants	1.543.862.000	1.616.862.000
Total Budget de Fonctionnement	25.050.503.660	25.329.227.281
TOTAL BUDGET GENERAL	25.050.503.660	25.329.227.281
Total Général Section 34	25.050.503.660	25.329.227.281
35 Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service public		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	729.539.880	729.539.880
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	375.089.000	443.416.489
Titre 4 - 35 Transferts courants	65.000.000	65.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.169.628.880	1.237.956.369
TOTAL BUDGET GENERAL	1.169.628.880	1.237.956.369
Total Général Section 35	1.169.628.880	1.237.956.369
37 Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 37 Dépenses de personnel	944.500.160	944.500.160
Titre 3 - 37 Dépenses de fonctionnement	245.870.000	238.383.978
Titre 4 - 37 Transferts courants	269.920.000	284.920.000
Total Budget de Fonctionnement	1.460.290.160	1.467.804.138
TOTAL BUDGET GENERAL	1.460.290.160	1.467.804.138
Total Général Section 37	1.460.290.160	1.467.804.138
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 38 Dépenses de personnel	162.331.180	162.331.180
Titre 3 - 38 Dépenses de fonctionnement	260.000.000	610.510.691
Total Budget de Fonctionnement	422.331.180	772.841.871
TOTAL BUDGET GENERAL	422.331.180	772.841.871
Total Général Section 38	422.331.180	772.841.871

ANNEXE 3
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
40 Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.147.614.160	1.147.614.160
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	556.999.000	560.051.738
Titre 4 - 40 Transferts courants	183.447.000	751.448.000
Total Budget de Fonctionnement	1.888.060.160	2.459.113.898
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.888.060.160	2.459.113.898
Total Général Section 40	1.888.060.160	2.459.113.898
41 Min. Infras. Transp. Terrestres et du Désenclavement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	555.982.020	555.982.020
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	290.231.000	262.550.003
Titre 4 - 41 Transferts courants	250.000.000	250.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.096.213.020	1.068.532.023
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.096.213.020	1.068.532.023
Total Général Section 41	1.096.213.020	1.068.532.023
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	1.946.471.740	1.946.471.740
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1.089.753.000	1.075.179.530
Titre 4 - 42 Transferts courants	20.607.126.000	20.607.126.000
Total Budget de Fonctionnement	23.643.350.740	23.628.777.270
TOTAL BUDGET GENERAL.....	23.643.350.740	23.628.777.270
Total Général Section 42	23.643.350.740	23.628.777.270
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	18.986.452.980	18.986.452.980
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	10.528.903.000	11.598.729.529
Titre 4 - 43 Transferts courants	5.228.880.000	5.520.870.000
Total Budget de Fonctionnement	34.744.235.980	36.106.052.509
TOTAL BUDGET GENERAL.....	34.744.235.980	36.106.052.509
Total Général Section 43	34.744.235.980	36.106.052.509

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
44 Ministère de l'Energie et du Développement des énergies renouvelables		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	196.524.060	196.524.060
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	876.784.000	858.407.049
Titre 4 - 44 Transferts courants	7.572.681.000	6.072.681.000
Total Budget de Fonctionnement	8.645.989.060	7.127.612.109
TOTAL BUDGET GENERAL.....	8.645.989.060	7.127.612.109
Total Général Section 44	8.645.989.060	7.127.612.109
45 Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1.381.843.820	1.381.843.820
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	275.464.000	268.935.067
Titre 4 - 45 Transferts courants	1.480.482.000	1.759.636.100
Total Budget de Fonctionnement	3.137.789.820	3.410.414.987
TOTAL BUDGET GENERAL.....	3.137.789.820	3.410.414.987
Total Général Section 45	3.137.789.820	3.410.414.987
46 Ministère du renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1.224.942.160	1.224.942.160
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	373.321.000	351.820.980
Titre 4 - 46 Transferts courants	129.000.000	129.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.727.263.160	1.705.763.140
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.727.263.160	1.705.763.140
Total Général Section 46	1.727.263.160	1.705.763.140
47 Ministère de l'Industrie et des Mines		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 47 Dépenses de personnel	253.485.780	253.485.780
Titre 3 - 47 Dépenses de fonctionnement	202.843.000	200.142.728
Titre 4 - 47 Transferts courants	1.226.745.000	1.256.745.000
Total Budget de Fonctionnement	1.683.073.780	1.710.373.508
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.683.073.780	1.710.373.508
Total Général Section 47	1.683.073.780	1.710.373.508

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015	
		Réévaluation Services Votés	
49 Min. Tourisme et Transp. aériens			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	471.642.240	471.642.240	
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	266.099.000	513.227.546	
Titre 4 - 49 Transferts courants	986.000.000	1.986.000.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.723.741.240	2.970.869.786	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.723.741.240	2.970.869.786	
Total Général Section 49	1.723.741.240	2.970.869.786	
50 Ministère de l'Education nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	212.271.959.060	212.271.959.060	
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	115.884.697.000	116.405.427.202	
Titre 4 - 50 Transferts courants	5.009.905.000	5.209.904.440	
Total Budget de Fonctionnement	333.166.561.060	333.887.290.702	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	333.166.561.060	333.887.290.702	
Total Général Section 50	333.166.561.060	333.887.290.702	
52 Ministère des Sports			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 52 Dépenses de personnel	1.045.813.540	1.045.813.540	
Titre 3 - 52 Dépenses de fonctionnement	1.587.777.000	2.043.294.164	
Titre 4 - 52 Transferts courants	500.275.000	1.043.675.000	
Total Budget de Fonctionnement	3.133.865.540	4.132.782.704	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	3.133.865.540	4.132.782.704	
Total Général Section 52	3.133.865.540	4.132.782.704	
53 Ministère de la Culture et de la Communication			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	982.448.520	982.448.520	
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	346.868.000	389.463.812	
Titre 4 - 53 Transferts courants	6.143.776.000	7.536.752.410	
Total Budget de Fonctionnement	7.473.092.520	8.908.664.742	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	7.473.092.520	8.908.664.742	
Total Général Section 53	7.473.092.520	8.908.664.742	

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	35.983.860.980	35.983.860.980
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	7.515.597.000	7.422.022.368
Titre 4 - 54 Transferts courants	34.123.245.000	34.073.245.000
Total Budget de Fonctionnement	77.622.702.980	77.479.128.348
TOTAL BUDGET GENERAL.....	77.622.702.980	77.479.128.348
Total Général Section 54	77.622.702.980	77.479.128.348
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	4.931.463.440	4.931.463.440
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	3.315.231.000	3.255.871.936
Titre 4 - 55 Transferts courants	1.101.290.000	533.257.000
Total Budget de Fonctionnement	34.123.245.000	34.073.245.000
TOTAL BUDGET GENERAL.....	34.123.245.000	34.073.245.000
Total Général Section 55	34.123.245.000	34.073.245.000
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	4.931.463.440	4.931.463.440
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	3.315.231.000	3.255.871.936
Titre 4 - 56 Transferts courants	1.101.290.000	533.257.000
Total Budget de Fonctionnement	9.347.984.440	8.720.592.376
TOTAL BUDGET GENERAL.....	9.347.984.440	8.720.592.376
Total Général Section 56	9.347.984.440	8.720.592.376
58 Min. Femme, Famille et Enfance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1.191.672.300	1.191.672.300
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	563.575.000	528.812.694
Titre 4 - 58 Transferts courants	1.096.494.000	1.096.494.000
Total Budget de Fonctionnement	2.851.741.300	2.816.978.994
TOTAL BUDGET GENERAL.....	2.851.741.300	2.816.978.994
Total Général Section 58	2.851.741.300	2.816.978.994

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	7.048.179.440	7.048.179.440
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	7.381.165.000	7.377.508.281
Titre 4 - 59 Transferts courants	1.864.685.000	1.960.161.500
Total Budget de Fonctionnement	16.294.029.440	16.385.849.221
TOTAL BUDGET GENERAL.....	16.294.029.440	16.385.849.221
Total Général Section 59	16.294.029.440	16.385.849.221
60 Charges non réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	45.265.701.116	45.021.090.116
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	133.643.157.000	112.307.086.042
Titre 4 - 60 Transferts courants	91.585.212.000	63.188.002.247
Total Budget de Fonctionnement	270.484.070.116	220.516.178.405
TOTAL BUDGET GENERAL.....	270.484.070.116	220.516.178.405
Total Général Section 60	270.484.070.116	220.516.178.405
62 Ministère de l'Elevage et des Productions animales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.802.197.060	1.802.197.060
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	909.215.000	895.944.386
Titre 4 - 62 Transferts courants	279.596.000	279.596.000
Total Budget de Fonctionnement	2.991.008.060	2.977.737.446
TOTAL BUDGET GENERAL.....	2.991.008.060	2.977.737.446
Total Général Section 62	2.991.008.060	2.977.737.446
63 Ministère des Postes et des Télécommunications		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	336.658.040	336.658.040
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	191.096.000	186.208.856
Total Budget de Fonctionnement	527.754.040	522.866.896
TOTAL BUDGET GENERAL.....	527.754.040	522.866.896
Total Général Section 63	527.754.040	522.866.896

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015	
		Réévaluation Services Votés	
65 Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1.332.674.060	1.332.674.060	
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	259.402.000	242.441.310	
Titre 4 - 65 Transferts courants	20.613.571.000	20.663.571.000	
Total Budget de Fonctionnement	22.205.647.060	22.238.686.370	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	22.205.647.060	22.238.686.370	
Total Général Section 65	22.205.647.060	22.238.686.370	
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	881.468.300	881.468.300	
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	238.981.000	224.696.825	
Titre 4 - 68 Transferts courants	703.822.000	923.822.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.824.271.300	2.029.987.125	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.824.271.300	2.029.987.125	
Total Général Section 68	1.824.271.300	2.029.987.125	
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	490.052.440	490.052.440	
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.599.972.000	2.485.196.729	
Titre 4 - 75 Transferts courants	93.255.458.000	93.535.458.000	
Total Budget de Fonctionnement	96.345.482.440	96.510.707.169	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	96.345.482.440	96.510.707.169	
Total Général Section 75	96.345.482.440	96.510.707.169	
82 Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 82 Dépenses de personnel	135.073.680	135.073.680	
Titre 3 - 82 Dépenses de fonctionnement	139.970.000	137.781.257	
Titre 4 - 82 Transferts courants	4.987.078.000	5.337.078.000	
Total Budget de Fonctionnement	5.262.121.680	5.609.932.937	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	5.262.121.680	5.609.932.937	
Total Général Section 82	5.262.121.680	5.609.932.937	
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS:.....	1.814.596.000.000	1.781.070.806.000	

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou ministère et par titre

Section.	POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	TITRE 2 PERSONNEL	TITRE 3 FONCTION NEMENT	TITRE 4 TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
	POUVOIRS PUBLICS				
21	Présidence de la République		100 000 000		100 000 000
22	Assemblée Nationale	1 000 000 000			1 000 000 000
23	Commission Electorale Nationale Autonome				-
24	Conseil Economique Social et Environnemental				-
25	Conseil Constitutionnel				-
27	COUR SUPREME				-
28	Cour des Comptes				-
29	SENAT				-
30	PRIMATURE			475 000 000 ..	475 000 000
	S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	1 000 000 000 ..	100 000 000 ..	475 000 000	1 575 000 000
31	Total Ministère Affaires étrangères et Sénégalais de l'Extérieur		157 000 000 ..	2 742 281 000	2 899 281 000
32	Total Ministère Forces armées	7 000 000 000 ..	864 709 000 ..	81 000 000	7 945 709 000
33	Total Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	1 000 000 000 ..	793 646 000 ..	500 000 000	2 293 646 000
34	Total Ministère de la Justice		67 000 000 ..	75 000 000	142 000 000
35	Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service public				-
37	Total Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions			15 000 000	15 000 000
38	Total Ministère de l'intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance				-
40	Total Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime				-
41	Total Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement				-
42	Total Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural				-
43	Total Ministère de l'Economie, des Finances et du plan			20 622 000 ..	20 622 000
44	Total Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables				-
45	Total Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME			150 000 000	150 000 000
46	Total Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie		50 000 000 ..		50 000 000
47	Total Ministère de l'Industrie et des Mines				-
49	Total Ministère du Tourisme et des Transports aériens		230 000 000 ..	1 800 000 000	2 030 000 000
50	Total Ministère de l'Education nationale	7 000 000 000 ..			7 000 000 000

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou ministère et par titre

Sec- tion.	POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	TITRE 2 PERSONNEL	TITRE 3 FONCTION- NEMENT	TITRE 4 TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
52	Total ministère des Sports		534 000 000 ..		534 000 000
53	Total Ministère de la Culture et de la Communication		20 000 000 ..	1 393 703 000	1 413 703 000
54	Total Ministère de la Santé et de l'Action Sociale			2 427 000 000	2 427 000 000
55	Total Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne				-
56	Total Ministère de l'Environnement et du Développement durable				-
58	Total Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance			50 000 000 ..	50 000 000
59	Total Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat			20 000 000 ..	20 000 000
60	Total Charges non Réparties	1 600 000 000 ..		2 651 233 000	4 251 233 000
62	Total Ministère de l'Elevage et des Productions animales				-
63	Total Ministère des Postes et des Télécommunications				-
65	Total Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire		30 000 000 ..	2 500 000 000 ..	2 530 000 000
68	Total Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement			150 000 000	150 000 000
75	Total Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		242 000 000 ..	15 000 000 000	15 242 000 000
82	Total Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat				-
	S/TOTAL MINISTERES	15 000 000 000	4 588 355 000	29 575 839 000	49 164 194 000
	TOTAL	16 000 000 000	4 688 355 000	30 050 839 000	50 739 194 000

ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
21. Présidence de la République				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	662.938	100.000	112.000	874.938
6. Transfert en capital	28.270.530	0	0	28.270.530
Total section	28.933.467	100.000	112.000	29.145.467
22. Assemblée nationale				
6. Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total section	500.000	0	0	500.000
24. Conseil Economique, Social et Environnemental				
6. Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total section	500.000	0	0	500.000
25. Conseil Constitutionnel				
6. Transfert en capital	44.000.	0	0	44.000
Total section	44.000	0	0	44.000
27. Cour Suprême				
6. Transfert en capital	75.000	0	0	75.000
Total section	75.000	0	0	75.000
28. Cour des Comptes				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	100.000	0	0	100.000
6. Transfert en capital	793.000	0	0	783.000
Total section :	893.000	0	0	893.000
30. Primature				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	0	0	4.841.000	4.841.000
6. Transfert en capital	37.593.460	0	0	37.593.460
Total section	37.593.460	0	4.841.000	42.434.460
31. Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.461.726	0	0	2.461.726
6. Transfert en capital	2.500.000	0	0	2.500.000
Total section	4.961.726	0	0	4.961.726
32. Ministère des Forces armées				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	37.011.621	0	0	37.011.621
6. Transfert en capital	5.246.756	0	0	5.246.756
Total section	42.258.377	0	0	42.258.377
33. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	13.847.005	4.476.000	580.000	18.903.000
6. Transfert en capital	8.720.000	0	0	8.720.000
Total section	22.567.005	4.476.000	580.000	27.623.000
34. Ministère de la Justice				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.065.862	569.000	70.000	2.704.862
6. Transfert en capital	91.000	0	0	91.000
Total section	2.156.862	569.000	70.000	2.795.862
35. Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du service public				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	309.948	0	0	309.948
Total section	309.948	0	0	309.948

ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
		CP	PT	
37. Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	451.995	0	0	451.995
6. Transfert en capital	0	0	0	0
Total section	451.995	0	0	451.995
38. Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	512.849	0	0	512.849
Total section	512.849	0	0	512.849
40. Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	1.380.516	3.820.000	2.900.000	8.100.516
6. Transfert en capital	2.627.000	0	0	2.627.000
Total section	4.007.516	3.820.000	2.900.000	10.727.516
41. Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	920.058	41.150.000	40.000.000	82.070.058
6. Transfert en capital	76.855.000	0	0	76.855.000
Total section	77.775.058	41.150.000	40.000.000	158.925.058
42. Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.627.205	40.673.000	52.650.000	95.950.205
6. Transfert en capital	52.650.000	0	0	52.650.000
Total section	55.277.205	40.673.000	52.650.000	148.600.205
43. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	18.696.119	0	348.000	19.044.119
Transfert en capital	28.036.308	0	0	28.036.308
Total section	46.732.427	0	348.000	47.080.427
44. Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.123.795	45.000.000	21.500.000	68.623.795
6. Transfert en capital	17.219.795	0	0	17.219.795
Total section	19.343.590	45.000.000	21.500.000	85.843.590
45. Ministère du Commerce , du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	383.329	0	3.500.000	3.883.329
6. Transfert en capital	4.822.096	0	0	4.822.096
Total section	5.205.425	0	3.500.000	8.705.425
46. Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	447.887	0	2.000.000	2.447.887
6. Transfert en capital	17.488.292	0	0	17.488.292
Toatl section	17.936.179	0	2.000.000	19.936.179

ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
47. Ministère de l'Industrie et des Mines				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	1.304.40	0	400.000	1.704.640
6. Transfert en capital	18.586.000	0	—0	18.586.000
Total section	19.890.640	0	400.000	20.290.640
49. Ministère du Tourisme et des Transports aériens				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	76.790	1.500.000	810.000	2.386.790
6. Transfert en capital	17.675.000	0	0	17.675.000
Total section	17.751.790	1.500.000	810.000	20.061.790
50. Ministère de l'Education nationale				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	15.407.113	5.000.000	12.610.000	33.017.113
6. Transfert en capital	4.011.000	0	0	4.011.000
Total section	19.418.113	5.000.000	12.610.000	37.028.113
52. Ministère des Sports				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.250.000	0	0	2.250.000
6. Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total section	2.750.000	0	0	2.750.000
53. Ministère de la Culture et de la Communication				
5. Investissements exécutés par l'Etat	579.983	0	1.045.000	1.624.983
6. Transfert en capital	3.858.000	0	0	3.858.000
Total section	4.437.983	0	1.045.000	5.482.983
54. Ministère de la Santé et de l'Action sociale				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	16.336.781	5.129.000	24.040.000	45.505.781
6. Transfert en capital	10.129.000	0	0	10.129.000
Total section	26.465.781	5.129.000	24.040.000	55.634.781
55. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	583.062	3.000.000	300.000	3.883.062
6. Transfert en capital	5.430.000	0	0	5.430.000
Total section	6.013.062	3.000.000	300.000	9.313.062
56. Ministère de l'Environnement et du Développement durable				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	5.152.009	976.000	4.632.000	10.760.009
6. Transfert en capital	1.397.000	0	0	1.397.000
Total section	6.549.009	976.000	4.632.000	12.157.009
58. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	2.201.637	1.074.000	4.896.450	8.172.087
6. Transfert en capital	3.066.800	0	0	3.066.800
Total section	5.268.437	1.074.000	4.896.450	11.238.887
59. Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat				
5. Investissements exécutés par l'Etat.....	3.380.231	1.000.000	3.500.000	7.880.231
6. Transfert en capital	5.280.000	0	0	5.280.000
Total section	8.660.231	1.000.000	3.500.000	13.160.231

ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages
par Pouvoir public ou Ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNE	RESSOURCES EXTERNE		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT + CP
60. Charges non Réparties				
5. Investissements exécutés par l'Etat	13.530.525	0	0	13.530.525
Total section	13.530.525	0	0	13.530.525
62. Ministère de l'Elevage et des Productions animales				
5. Investissements exécutés par l'Etat	2.080.849	5.651.000	1.500.000	9.231.849
6. Transfert en capital	6.964.000	0	0	6.964.000
Total section	9.044.849	5.651.000	1.500.000	16.195.849
63. Ministère des Postes et des Télécommunications				
5. Investissements exécutés par l'Etat	499.499	0	0	499.499
Total section	499.499	0	0	499.499
65. Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire				
5. Investissements exécutés par l'Etat	595.600	7.000.000	6.903.550	14.499.150
6. Transfert en capital	22.682.000	0	0	22.682.000
Total section	23.277.600	7.000.000	6.903.550	37.181.150
68. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
5. Investissements exécutés par l'Etat	6.506.871	18.000.000	2.700.000	27.206.871
6. Transfert en capital	20.134.000	0	0	20.134.000
Total section	26.640.871	18.000.000	2.700.000	47.340.871
75. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
5. Investissements exécutés par l'Etat	9.040.519	13.282.000	0	22.322.519
6. Transfert en capital	10.355.000	0	0	10.355.000
Total section	19.395.519	13.282.000	0	32.677.519
82. Ministère de la Promotion des investissements, des Partenariats et du Développement des Télé services de l'Etat				
5. Investissements exécutés par l'Etat	0	13.600.000	2.162.000	15.762.000
6. Transfert en capital	10.000.000	0	0	10.000.000
Total section	10.000.000	13.600.000	2.162.000	25.762.000
TOTAL GENERAL	587.629.000	211.000.000	194.000.000	992.629.000

ANNEXE 5 BIS
FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En millions de francs CFA

SOURCES DE FINANCEMENT						TOTAL			
INTERIEUR		EXTERIEUR							
ETAT		EMPRUNT		SUBVENTION					
AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP+FA	CP+PT		
5.446.814	587.629.	3.036.756	205.000	1.461.228	200.000	9.944.798	992.629		

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = financement acquis

ou en négociation très avancée

Financements extérieurs

PT = prévisions de tirage de l'année budgétaire

Financements extérieurs

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 8
ENCOURS HORS FMI ET DEPOT KOWEITIEN DE LA DETTE PUBLIQUE
EXTERIEURE : FIN AOUT 2014
(Art. 33 alinéa 2-5° de loi organique)

En milliards de francs

	ENCOURS au 31-08-2012	ENCOURS au 31-08-2013	ENCOURS au 31-08-2014	ENCOURS au 31-08-2015
Crédits multilatéraux	1.193,37	1.269,4	1.371,19	1.548,82
BIRD/IDA	633,88	697,3	739,87	861,39
BEI/FED/FND	18,17	16,8	19,09	14,3
BAD/FAD	215,51	221,7	264,52	301,1
OPEP/BADEA/BID/FASA	193,81	182,3	188,27	198,2
AUTRES	132	151,3	159,44	173,83
 Crédit bilatéraux	 485,7	 578,9	 610,18	 741,59
Pays de l'OCDE	179,05	224	237,28	358,12
Pays arabes	150,65	148,1	164,52	146,88
Autres	156	206,8	208,38	236,59
 Dette commerciale	 0	 98,39	 88,55	
DONT GARANTIE				
Crédit à l'exportation	1,01	1,01	26,76	8,27
EUROBOND	260	247,7	248,79	503,67
 TOTAL	 1.940,08	 2.097,01	 2.355,31	 2.890,9
 Variation absolue sur année précédente	 235,02	 156,92	 258,3	 535,59
 Variation relative sur année précédente	 13,78%	 8,09%	 12,32%	 22,74%

ANNEXE 8 bis

ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE INTERIEURE AU 31 AOÛT 2015

(milliards F CFA)

FMI	139,2
DÉPÔT KOWEITIEN	19,0
BONS SUR FORMULES	0,0
EMPRUNTS DIRECTS	130,5
BONS PAR ADJUDICATION	199,7
OBLIGATIONS PAR ADJUDICATION	488,2
OBLIGATIONS PAR APE	293,2
SUKUK	75,0
TOTAL	1344,9

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 6841
